



Michel BILLOUT

Sénateur de Seine-et-Marne

Vice-Président de la commission
des affaires européennes

Membre de la commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées.

Vice-président de la délégation parlementaire
française à l'O.S.C.E

Collaborateurs parlementaires :

Eric Defouilhoux - Stéphanie Charret - Jacques Fath. Tél : 01 42 34 28 33

L'alternative à l'austérité, c'est possible !

Les élections de 2012 ont suscité **un grand espoir** pour les citoyens. Certains ont cru que le changement était vraiment possible, que le gouvernement pourrait donner de nouvelles orientations à notre pays. Malheureusement, les mois passent et **les changements se font attendre**. Pire, **la précarisation sociale augmente**. Le récent débat sur la sécurisation de l'emploi (en fait transcription de l'accord national interprofessionnel) a été sur ce plan *"historique"*. On a pu voir un ministre *"de gauche"* **accepter de précariser les règles sociales** en échange de quelques **vagues progrès** dont des mesures qui ne sont pas financées. On se souvient que **dans l'opposition, les députés socialistes avaient déposé un recours** devant le Conseil constitutionnel **sur la loi Fillon de 2003, qui s'attaquait au droit du travail**. Ici, le gouvernement va bien plus loin ! **Un accord collectif défavorable aux salariés pourra l'emporter sur la loi...**

Dans ce contexte, avec les membre du groupe communiste, républicain et citoyen, **je reste persuadé qu'une autre voie**, plus conforme aux aspirations du peuple de gauche, **mérite d'être mise en œuvre** si demain nous voulons éviter le retour d'une droite, plus dure encore.

Les politiques d'austérité imposées par le gouvernement et l'Europe **ne sont certainement pas la solution à la crise**. Bien au contraire elles vont plonger grand nombre de nos concitoyens dans les difficultés. **Même le FMI l'a finalement récemment reconnu** : l'austérité a un impact plus sévère que prévu sur l'économie. Après avoir fait boire bien des potions amères, pendant des décennies, à des pays en crise, **le fonds monétaire international reconnaît que ses prescriptions "n'étaient pas forcément adaptées"**. La plupart des économistes l'admettent : sauf circonstances exceptionnelles, **l'austérité budgétaire**

ou fiscale n'est pas bonne pour la croissance. Ce sont des mesures de relance et de justice fiscale dont nous avons besoin. Ainsi de **véritables mesures de lutte contre l'évasion fiscale**, fléau budgétaire, pour la **hausse des revenus salariés** et des **investissements productifs**, dont l'**aide aux collectivités locales**, seraient de bons leviers.

Mais nous n'en prenons pas vraiment le chemin : **les dotations aux collectivités territoriales vont encore diminuer de 3 milliards** d'euros en 2014 et 2015, alors même que les collectivités territoriales sont à l'origine de 70% des investissements réalisés. Nous devons redonner un souffle nouveau à nos collectivités. Elles doivent pouvoir assurer leurs missions de service public de proximité quelque soit leur taille ou leur localisation. **La loi sur le troisième acte de la décentralisation**, qui doit affronter depuis plusieurs mois la fronde des élus, a été reportée et annoncée, le 10 avril dernier, sous forme **de trois lois** qui **continuent de laisser les collectivités perplexes** quant à leur avenir, leurs missions, et surtout les moyens financiers dont elles bénéficieront. La proposition de **création du Grand Paris**, étendu à toute l'unité urbaine parisienne, avec une gouvernance d'où seraient exclus les communes est un signe particulièrement inquiétant. **Une Île-de-France à deux vitesses** avec la plus **grande partie de la Seine-et-Marne exclue du Grand Paris** sera source de **renforcement des inégalités** dans notre région. Il est donc maintenant **urgent que l'orientation de la politique gouvernementale soit modifiée**, profondément.

Le gouvernement **doit enfin entendre** toutes les composantes de la gauche qui ont permis la victoire de François Hollande.

Faute de quoi ce sera l'échec assuré.

Michel Billout

Hôpital de Jossigny : ouverture avec privatisation de services et parking payant

Le 20 février 2013, **Michel Billout a écrit à Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé** au sujet du nouvel **Hôpital de Jossigny** qui a ouvert ses portes en remplacement de l'hôpital de Lagny.

Outre sa capacité d'accueil insuffisante au regard de la population concernée, le sénateur déplore le **refus du maintien d'une structure publique de santé et de proximité sur l'actuelle implantation à Lagny sur**

Marne. Il rappelle que ce nouvel hôpital a été subventionné à hauteur de 45 % dans le cadre des plans « *Hôpital 2007 et 2012* ». Or, malgré l'important investissement public consacré à cet établissement, **le précédent gouvernement**, par le biais de l'ARS, a **décidé d'ouvrir largement ses portes au privé**. C'est le cas notamment de la radiothérapie, qui était auparavant assurée par le service public à l'hôpital de Lagny. Et de dénoncer la gestion des 1000 places de parking confiée pour 30 ans à la société VINCI, qui rend le **stationnement payant pour tous, malades comme visiteurs**. Le sénateur estime que la situation nécessiterait de la part du gouvernement une véritable rupture avec la privatisation des structures publiques de santé. **L'abrogation de la loi HPST en ouvrirait la voie.**



Samedi 6 avril 2013, Michel Billout participait à une manifestation devant la préfecture pour défendre l'intérêt des populations en matière de santé et de prévention.

Radiothérapie de Forcilles : le tribunal administratif de Melun annule la décision de fermeture !

Le 1^{er} février 2013, le tribunal administratif de Melun a annulé la décision de fermeture de la radiothérapie externe, prise le 24 novembre 2009 par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Relevant les incohérences du dossier, après avoir visité l'établissement, rencontré à plusieurs reprises les personnels et l'équipe de direction, le sénateur est intervenu conte cette fermeture à plusieurs reprises auprès du gouvernement de François Fillon ainsi qu'auprès de l'ARS.

A l'ensemble de ses interventions, Michel Billout n'a reçu des réponses relevant d'un exercice purement comptable, avec, en ce

qui concerne l'ARS, **un nombre d'erreurs attestant manifestement une méconnaissance inquiétante de ce dossier. Classé parmi les meilleurs hôpitaux d'Île-de-France**, une fondation reconnue d'utilité publique va apporter son soutien à cet établissement, ce qui devrait lui permettre d'assurer sa pérennité. **Michel Billout s'est donc félicité de ce jugement**, estimant que la sauvegarde de Forcilles va **permettre de maintenir des soins de qualité et de proximité en Seine-et-Marne**, notamment le traitement de **cancers particulièrement difficiles**.

Réforme des rythmes scolaires

Le décret modifiant les rythmes scolaires du premier degré a été publié en janvier. Il maintient une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement mais réparties sur 9 demi-journées.

Cette réorganisation des rythmes scolaires va avoir des conséquences importantes pour nos collectivités.

Michel Billout et les élus de son groupe estiment que **cette réforme**, telle qu'elle est prévue et non concertée, **manque de clarté sur ses modalités d'application et les moyens qu'elle nécessite**. S'il s'agit bien d'un projet de "refondation de l'École", alors **l'Éducation Nationale doit rester le garant de l'égalité et de la pérennité du service public de l'éducation** sur le territoire national. **Cette réforme**, loin d'avoir pour objectif de réduire les inégalités territoriales, **va entraîner**, en se délestant d'une partie de ses responsabilités sur les collectivités, **un accroissement des inégalités** notamment pour les activités périscolaires. L'école de la République doit offrir à chaque enfant les mêmes chances. C'est d'une vraie réforme au service de la réussite de tous les élèves dont nous avons besoin. **Rien d'étonnant à ce que de nombreuses collectivités aient fait le choix de demander, au minimum, le report à la rentrée 2014.**

Quel avenir pour la filière sanitaire et sociale ?

Le 20 décembre 2012, Michel Billout est intervenu auprès du recteur de l'Académie de Créteil après avoir été alerté par des élus de la **Ville de Torcy** et des parents d'élèves du **lycée de l'Arche Guédon** sur l'avenir incertain de l'ensemble des filières de formation de cet établissement, avec notamment **la suppression annoncée de la division de 1^{ère} ST2S**.

Le sénateur est également intervenu auprès du ministre de l'éducation nationale sur ce dossier et s'est dit "*particulièrement inquiet sur l'avenir de la filière ST2S, en lien avec la réforme de la filière sanitaire et sociale dans la voie professionnelle, et ses conséquences pour les poursuites d'études post bac et les métiers auxquelles elles ouvrent.*"

Hydrocarbures de schiste : la ministre répond sur le permis de Chateau-Thierry

Michel Billout est intervenu auprès de la ministre de l'environnement afin qu'elle précise la position du gouvernement sur les gaz et huiles de schistes et lui faire part des **inquiétudes de nombreux élus** et citoyens relatives au permis exclusif de recherche d'hydrocarbures dit « **Permis de Chateau-Thierry** » concernant notamment la **commune de Doue**. "*Le maire de cette commune vous a d'ailleurs écrit récemment à ce sujet pour vous préciser, avec une argumentation très détaillée et argumentée, ses inquiétudes.*" explique le sénateur. "*Sur le territoire de sa commune, la société Toreador peut en effet réglementairement entreprendre des travaux d'exploration avec néanmoins des risques potentiels pour l'ensemble de la région puisque le territoire de la commune est situé sur l'emplacement de nappes phréatiques (Champigny, Soissonais) utilisées pour la consommation d'eau potable en Île-de-France.*"

Dans un courrier daté du **13 mars 2013**, la ministre, **Madame Delphine Batho, répond au sénateur** : "*Ce permis n'a été ni retiré après l'entrée en vigueur de la loi du 13 juillet 2011 ni abrogé depuis, dès lors que les opérateurs avaient pris l'engagement de ne pas recourir, dans leurs travaux, à la technique, désormais interdite, de la fracturation hydraulique.*"

La ministre indique également avoir adressé, au cours du mois de septembre 2012, des instructions aux services déconcentrés compétents pour qu'ils renforcent l'encadrement de ces activités et en durcissent les modalités de surveillance. "*En application de ces instructions, et après une étude menée par les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France, la préfète de Seine-et-Marne a adressé le 30 janvier 2013 aux exploitants un projet d'arrêté interdisant cette phase optionnelle de forage horizontal dans la roche-mère. Les exploitants disposaient d'un délai de quinze jours pour faire part de leurs observations sur ce projet d'arrêté, ce qu'ils ont fait le 14 février dernier. Ces observations sont actuellement étudiées sur un plan juridique et technique pour déterminer si, au vu des compléments ainsi fournis, ces forages n'impliquent aucun recours ni présent ni futur à la fracturation hydraulique.*" **Et la ministre de conclure** : "*Je puis donc vous assurer que toutes les précautions sont prises par les services déconcentrés de l'Etat pour faire assurer, sur le territoire de la commune de Jouarre, comme d'ailleurs sur celui de la commune de Doue et partout en Seine-et-Marne, le strict respect de la réglementation et l'interdiction du recours à une technique dont le législateur a estimé qu'elle présentait trop de risques pour l'environnement.*" Dont acte.



Avenir de la recherche intégrée : Quel impact pour le centre de recherche des Renardières ?

En Seine-et-Marne, le centre de recherche et développement les Renardières d'EDF se sépare du laboratoire des matériels électriques en charge des activités de recherche faites actuellement par EDF pour Réseau de Transport d'Electricité. **Le 18 décembre 2012, Michel Billout a interrogé la ministre Delphine Batho sur les risques de morcellement de la recherche**, dénonçant cet **affaiblissement** qui amputera le site de recherche de près de 170 salariés sur 600. Les essais et études pour RTE **concernent pourtant la sécurité**, un domaine reconnu comme une exception par la directive européenne.

Pour le sénateur, le **maintien d'une recherche intégrée** reste donc possible et souhaitable, **pour la préservation d'une recherche de meilleure qualité**. Les chercheurs soulignent en effet le **risque de multiplication de petites entités de recherche** : ces dernières n'auraient pas la taille critique suffisante pour réunir toutes les compétences pointues nécessaires à la réalisation des projets de recherches ambitieux....

Intégration des populations Roms

En avril 2011, la Commission européenne a soumis un cadre européen pour l'intégration des Roms et enjoint les États membres d'élaborer leurs propres stratégies nationales dans ce domaine.

En 2012, la commission des affaires européennes du Sénat a confié à Michel Billout la rédaction d'un rapport sur la situation des Roms en Europe. Sur la base des analyses qu'il a pu effectuées, au travers de l'audition d'une cinquantaine de personnes de tous horizons, ce rapport, adopté en commission le 6 décembre 2012, formule plusieurs recommandations afin d'améliorer la situation des Roms et de faciliter leur intégration dans les pays européens, et notamment en France.

A la suite de ce rapport, Michel Billout a proposé une résolution européenne reprenant ces préconisations. Celle-ci a été adoptée par le Sénat le 18 janvier 2013. Cette résolution salue, en ce qui concerne la politique menée par la France, la nomination d'un délégué interministériel chargé des questions relatives aux Roms qui devrait permettre une action davantage centrée sur les droits humains, retenue dans la circulaire du 26 août 2012. Pour autant, la résolution s'inquiète de la multiplication des démantèlements de campements illicites ces derniers mois, qui renforcent la précarité à laquelle les populations Roms sont confrontées, rappelle que l'intégration des Roms passe prioritairement par l'emploi,



Lors du rassemblement organisé à l'appel d'Amnesty International, samedi 6 avril 2013, place de la Bastille, Michel Billout est intervenu pour rappeler les recommandations adoptées par le Sénat concernant l'insertion des ROMS.

le logement et préconise plusieurs mesures :

- lever les dispositions transitoires applicables aux ressortissants roumains et bulgares concernant leur accès au marché du travail,
- veiller à ne procéder aux expulsions de campements roms qu'une fois qu'un diagnostic des besoins aura été réalisé et que des solutions de relogement appropriées auront été proposées, comme le prévoit la circulaire du 26 août 2012 ;
- se montrer prudent avec la politique des vilages d'insertion qui, s'ils ne sont pas ouverts à l'ensemble des populations en situation de grande précarité, contribuent à renforcer la ségrégation des populations roms,
- faciliter l'accès au logement social des populations roms en veillant à ce que les discriminations dont ils sont aujourd'hui victimes soient levées.

En transmettant ce rapport et la résolution au gouvernement, Michel Billout a rappelé que les expulsions sans prise en charge de ces populations ne réglent pas le problème et avait pour conséquence de déplacer ces familles d'un territoire à l'autre, avec des effets de massification qui rendent ensuite tout traitement plus difficile pour la collectivité locale qui les reçoit au final. Dans ce contexte, il a proposé au gouvernement d'envisager un pilotage des actions d'insertion au niveau régional. Il restera attentif aux suites que le gouvernement compte donner aux demandes formulées dans la résolution européenne adoptée par le sénat, afin de rendre enfin opérationnel l'accès de ces populations européennes aux dispositifs de droit commun en matière d'éducation, d'emploi, de santé ou de logement.

Proche orient



Michel Billout a accueilli au Sénat, le 20 novembre 2012, avec sa collègue Laurence Cohen, une délégation de Palestiniens venue d'Al Arroub pour témoigner des conditions indignes d'emprisonnement des mineurs

palestiniens en Israël. Cette rencontre a eu lieu quelques jours avant l'acceptation par l'ONU de la Palestine en tant que membre observateur. Le 22 novembre, lors des questions d'actualité, Michel Billout avait interpellé le gouvernement sur la situation au Proche orient et soutenu cette demande de l'Autorité palestinienne, en lui demandant que la France vote en sa faveur. "Le face-à-face auquel la communauté internationale a contraint les Palestiniens et les Israéliens, appelé « processus de paix », a totalement échoué. Désormais, seule une reconnaissance internationale d'un État palestinien

permettrait d'avancer dans le règlement de ce conflit en reprenant les négociations dans un nouveau cadre "a expliqué Michel Billout. Répondant au sénateur, Laurent Fabius a rappelé que "La France est l'amie d'Israël et du peuple palestinien. La cause qu'elle défend est celle de la paix, qui implique la sécurité d'Israël et le droit des Palestiniens à disposer d'un État viable, démocratique, pacifique." Le 29 novembre 2012, avec la voix de la France, la Palestine est devenu officiellement Etat observateur à l'ONU. Il reste à la France de reconnaître officiellement l'État palestinien.

Atteintes aux droits de l'homme en Turquie

Avec l'Association Nationale des Élus Communistes et Républicains, Michel Billout s'est rendu en délégation en Turquie du 31 octobre au 7 novembre dernier, à Diyarbakir, Batman et Siirth pour comprendre et témoigner de la situation faite aux Kurdes en Turquie. Ce que le sénateur et ses collègues ont constaté, les dizaines de témoignages recueillis auprès d'élus, de responsables politiques, syndicaux ou associatifs, d'avocats, de médecins, d'étudiants, de victimes de la répression ou de pères et mères de prisonniers politiques en grève de la faim, dépassent en gravité ce que la délégation avait pu imaginer.



Le 6 novembre 2012, au parlement d'Ankara, Michel Billout a tenu une conférence de presse, au nom de la délégation, pour rappeler que les revendications portées par les Kurdes, la reconnaissance des droits universels à s'exprimer, à exister avec son identité, à vivre libres et égaux dans la paix, ne pouvaient plus être ignorées.

Les 17 et 18 décembre 2012, Michel Billout est de nouveau intervenu auprès de l'ambassadeur de Turquie en France pour lui faire part de sa consternation face à l'intensification de la répression visant la population civile kurde ainsi qu'aux très nombreuses arrestations d'élus, de syndicalistes et de militants des associations des droits de l'homme, de journalistes (71 journalistes kurdes et turcs sont actuellement emprisonnés en Turquie, dans le cadre de la loi anti-terroriste.) Depuis, le gouvernement turc a ouvert des négociations avec le leader kurde Abdullah Öcalan, emprisonné. Celui-ci a lancé un appel à la paix et à un processus politique pour que soient enfin respectés les droits du peuple kurde. Souhaitons que ces démarches aboutissent enfin.

Le projet de loi sur les scrutins locaux a été examiné pour la troisième fois au Sénat dernièrement. Il a **été rejeté par le Sénat** et a donc été adopté par l'Assemblée Nationale dans les termes du texte proposé par le Gouvernement.

Il est important de noter que les sénateurs socialistes, lors de la dernière lecture, ont voté contre ce texte car les amendements adoptés par la haute assemblée ne convenaient pas au Gouvernement. Ces amendements remettaient profondément en cause le texte initial et ceci n'a pas plu. Le gouvernement a préféré passer outre l'avis de la chambre représentative des collectivités territoriales. En effet, **le Sénat avait** notamment **amputé** ce texte de son article sur **le binôme**. Ce nouveau mode de scrutin, doublé d'un redécoupage cantonal, est le vecteur d'un bipartisme renforcé, d'un nouveau recul démocratique et d'un pluralisme réduit.

Pourtant les intentions étaient louables comme le souhait d'imposer la parité dans les conseils départementaux et **le groupe CRC a apporté son soutien à certaines mesures** : report du scrutin des élections départementales et régionales à 2015, permettant ainsi un scrutin

spécifique à l'élection municipale, élargissement du scrutin de liste à la proportionnelle pour un plus grand nombre de communes.

Mais le scrutin binominal est un véritable danger pour la démocratie. Deux élus, le plus souvent de même sensibilité, sur un nouveau territoire unique alors que sur ce même périmètre il peut y avoir actuellement deux élus de sensibilités différentes, ne constitue pas un progrès démocratique. Ce choix est d'autant plus regrettable, que pour toutes les autres élections locales, communales et régionales, la proportionnelle est mise en œuvre. Les sénateurs CRC ont également dénoncé le **fléchage des conseillers communautaires**. Le fait qu'ils ne soient plus désignés par leur conseil municipal, tend à éloigner encore plus la place des communes au sein des intercommunalités. Ce mode d'élection renforce alors l'idée de « bloc communal », qui fait disparaître la notion de délégation de compétence des communes vers leur intercommunalités.

Les élus du groupe communiste républicain et citoyen **se sont donc opposés à ce projet de loi.**

Ils regrettent que les conditions du dialogue entre les différentes composantes de la majorité sénatoriale et le gouvernement n'aient pas permis de parvenir à un accord sur un nouveau mode de scrutin pour les élections départementales. **Ce mode de scrutin aurait dû permettre** de garantir le pluralisme, la parité et la proximité, alors que **des propositions** allant dans ce sens **avaient été portées dans le débat.**

- Les élections départementales et régionales sont reportées à mars 2015. La répartition du nombre d'élus au Conseil de Paris, par arrondissement, est modifiée.
- Les électeurs de chaque canton éliront au conseil départemental deux membres de sexe différent, au scrutin majoritaire à deux tours.
- Dans les communes de moins de 100 habitants le nombre de conseillers municipaux passe de 9 à 7.
- L'élection au scrutin de liste est applicable à toutes les communes de plus de 1000 habitants (3 500 auparavant).

Débat européen

Partout en Europe, les conséquences des orientations austéritaires voulues et défendues par les gouvernements des pays membres de l'UE **montrent les limites de leur efficacité économique.** Elles ont surtout des conséquences dramatiques pour les peuples. La croissance est en berne et les prévisions pour cette année ne sont pas optimistes.

Le pacte budgétaire, ratifié en octobre dernier, que **Michel Billout** et les élus de son groupe ont **refusé de voter**, portait en lui les germes des drames sociaux que nous vivons au sein de l'Union.

Le volet de cet accord consacré à la croissance, qui devait nous apporter un « mieux » économique et social, n'a pas résisté aux dogmes libéraux. Lors du dernier Conseil européen les ministres ont discuté de la coordination des politiques dans le domaine économique, budgétaire et de l'emploi ainsi que les orientations des programmes de stabilité et de convergence.

Malheureusement, **nous voyons bien où cela nous mène : à la récession et à l'austérité.** Pourtant l'Europe aurait pu,



aurait dû jouer le rôle de **bouclier social**, d'exemple mondial du "mieux-disant" social mais au contraire elle a décidé de tirer vers le bas le vieux continent et de casser grand nombre d'acquis sociaux au nom de la compétitivité.

Le dernier exemple en date est celui des **"sanctions" imposées à Chypre.** Les pays membres de l'Union européenne ont eu l'air de découvrir récemment les caractéristiques de ce **paradis fiscal en pleine zone euro.** L'économie chypriote a même été qualifiée d'économie de "casino". **L'île va connaître 7,5% à 10% de récession** cette année et **son taux de chômage passera de 4% à 20%.** Lors de ses interventions au Sénat, **Michel Billout a défendu**, au nom de son groupe, **l'idée que c'est par la relance du marché intérieur européen** que l'on peut espérer un nouvel élan de l'économie. Cette relance passe autant par une **politique d'investissements européens et nationaux** que par une politique salariale volontariste qui permettrait aux Européens de reprendre le chemin de la consommation, donc de la croissance et de l'emploi.



Pour un pass-navigo unique au tarif des zones 1-2

Le groupe Communiste, républicain et citoyen est à l'initiative de la proposition de loi visant à permettre au Syndicat des Transports d'Île-de-France de mettre en place **un pass navigo à tarif unique unique** pour les transports dans toute l'Île de France. Elle sera débattue le 16 mai prochain. **Michel Billout a été nommé rapporteur.**

Cette proposition de loi vise à l'harmonisation du taux du versement transport à 2,6% sur l'ensemble du territoire francilien. Si elle est adoptée, elle permettra de dégager les ressources nécessaires pour l'**instauration d'un pass navigo à tarif unique** mais également de **renforcer l'offre de service**. Or, lors de son examen par la commission du développement durable, **cette proposition n'a trouvé le soutien que des sénateurs communistes-Front de Gauche, écologistes et radicaux de gauche.** Les sénateurs UMP, centristes et socialistes ont estimé qu'il ne fallait pas, au travers du versement transport, solliciter davantage les entreprises et ce, au nom de la compétitivité. Rappelons que **le Conseil Régional d'Île-de-France et le STIF, tous deux dirigés par Jean-Paul Huchon et une majorité de gauche, ont acté en décembre 2011 :**

- **le principe d'une harmonisation du versement transport,**
- **l'instauration d'un Pass navigo unique.**

Ne pas adopter cette proposition de loi revient à priver le STIF des ressources nécessaires, de l'ordre pour financer non seulement cette mesure de justice (d'un coût de 400 millions d'euros) mais également pour contribuer à la



pour les habitants de Seine et Marne, une zone unique serait une mesure de justice sociale . Il est anormal de payer plus cher que la petite couronne ou Paris pour une offre de transports beaucoup plus faible...

nécessaire modernisation des réseaux.

Si le Sénat rejette cette proposition cela ouvrira la porte à de nouveaux **efforts qui vont peser exclusivement sur les usagers et les collectivités**, ce qui ne semble pas opportun dans le contexte de crise économique et sociale que nous traversons.

Pourtant, le motif de la participation des entreprises est bien sûr lié au fait que les transports collectifs de qualité sont **un facteur de leur compétitivité et de l'attractivité des territoires.** Toutefois, le territoire de l'Île-de-France n'étant pas qu'une zone d'urbanisation dense, **Michel Billout a présenté un amendement afin de tenir compte de la situation particulière des entreprises situées dans la partie la moins urbanisée de l'Île-de-France** et la moins desservie en transports collectifs. Le pass-navigo unique au tarif des zones 1-2 serait une véritable **mesure de justice sociale.**

ARRETS SUR IMAGES



Repas annuel de l'union des maires de Seine-et-Marne au Sénat, le 20 novembre 2012, en compagnie de maires du Bénin et du maire d'Avon, Jean-Pierre Le Poulain.



25 janvier 2013, visite du Sénat et présentation du travail parlementaire aux retraités du club des Bleuets de Quiers.



Visite du Sénat du conseil communal des enfants de la commune de Villeparisis le 24 octobre 2012



Le 22 mars 2013, Michel Billout répond aux questions de collégiens de Nangis dans la salle de la commission des affaires européennes du Sénat.